



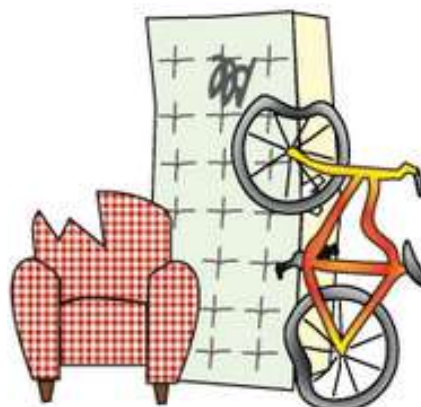
## Vous avez dit encombrant ?



Les déchets encombrants sont collectés en porte à porte tous les deux mois, le dernier mercredi. La prochaine tournée aura lieu le **25 juillet 2018**.

Nous profitons donc de ce message estival pour rappeler que vos armoires, matelas ou canapés, vos skis ou encore les miroirs et autres verres de laboratoire, **sont à déposer, idéalement le matin même**, à proximité immédiate du passage du véhicule de ramassage.

Il est cependant admis de les sortir la veille au soir, bien qu'ils risquent d'être dispersés sur la voie publique et de gêner la circulation.



**En dehors des dates figurant dans le calendrier annuel, appelez notre service par téléphone au 021 721 17 29**, car les encombrants ne doivent en aucun cas être déposés aux écopoints et postes fixes communaux.



Les appareils électroménagers et électroniques, le papier et le carton, **les pneus et les batteries**, les peintures, les matériaux de construction, rénovation ou transformation, les pieds de parasols en béton, et autres casques de motos ou chaussures de ski **n'entrent pas dans la catégorie des encombrants. Ils doivent être évacués par leur propre filière.**

Nous répondons avec plaisir à vos questions par téléphone ou par e-mail. Rendez-vous aussi sur notre site internet, [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch), et tapez « aide-mémoire » dans la recherche.

## Trier papiers et cartons, ça paie



Les papiers et cartons « propres » sont à déposer, les vendredis prévus dans le calendrier annuel, à proximité immédiate du passage du véhicule. Vous pouvez aussi les jeter les jours ouvrables de 7h à 19h dans les conteneurs prévus à cet effet aux écopoints du parking d'Arnier, du chemin de la Léchire ou du carrefour Signal / Dailles.

Les souillés, eux, doivent être jetés dans les ordures ménagères, avec les cartons plastifiés, les emballages plastiques et les sagex notamment. En effet, les entreprises spécialisées ne peuvent plus les valoriser, car ils ne conviennent plus pour produire le papier recyclé que vous utilisez probablement chez vous ou au travail.

**La qualité du tri est importante, car elle influe sur le coût** de ces matières à charge de la Commune, donc la vôtre par le biais de la taxe. **Faites le calcul** : les récupérateurs versent à la Bourse communale CHF 40.00 par tonne de papier réutilisable. Mais lorsque nos transporteurs leur livrent des bennes contenant d'autres déchets, comme sur la photo ci-contre, ils facturent CHF 220.00 de traitement pour la même tonne, ce qui signifie que VOUS perdez effectivement CHF 260.00 par tonne. **Cela vaut certainement la peine d'y penser et d'inverser la tendance.**



## Biodégradable ≠ compostable



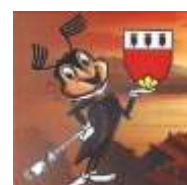
Les sacs en plastique, même s'ils sont biodégradables, sont fabriqués avec du pétrole, matériau polluant.

Ils ne peuvent pas être admis dans le cycle du compost, car biodégradable ne veut pas dire compostable. **Attention,**

**les sacs remis dans les commerces sont biodégradables, mais pas compostables.**

## « Coup de balai » : bravo et merci

Vous avez été une soixantaine d'adultes et d'enfants à vous retrouver samedi 2 juin 2018 au refuge des Bas-Monts pour participer à la matinée de ramassage des déchets en forêt. **Encore bravo de votre contribution et merci pour notre environnement !**



# Nous vous souhaitons un bel été !